



Vingt et unième session  
Point 27 de l'ordre du jour

QUESTION DU DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

Incidences financières du projet de résolution A dont la Première Commission recommande l'adoption (A/6529, par.22)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. D. SILVEIRA da MOTA (Brésil)

1. A sa 1156ème séance, le 29 novembre 1966, la Cinquième Commission a examiné les incidences financières du projet de résolution A que la Première Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter (A/6529, par.22). La Cinquième Commission était saisie d'une note du Secrétaire général sur l'état des incidences financières de ce projet (A/C.5/1089), et le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires lui a, au nom du Comité, présenté verbalement un rapport à ce sujet.
2. Le Président du Comité consultatif a fait savoir à la Cinquième Commission que le Comité était pleinement conscient de l'importance de l'étude en question mais qu'il n'était pas en mesure d'évaluer exactement le caractère et l'envergure des travaux en jeu, faute de renseignements plus précis quant au programme de travail et aux secteurs sur lesquels devrait porter l'étude envisagée. Le Comité consultatif avait noté que, comme le rapport devait être soumis à l'Assemblée générale à sa vingt-deuxième session, il ne restait plus que huit ou neuf mois pour en achever l'élaboration. Après avoir pris ces éléments en considération et étant donné aussi qu'il doutait qu'il fût nécessaire et possible d'engager le nombre de consultants sur lequel se fondaient les estimations du Secrétaire général, le Comité consultatif avait conclu que le montant des crédits supplémentaires

demandés pour l'élaboration de l'étude envisagée pouvait être ramené de 75 000 à 60 000 dollars. En conséquence, le Comité recommandait que l'Assemblée générale soit avisée de cette conclusion.

3. Une délégation a demandé si cette somme ne pourrait pas être encore réduite dans le cas où le Secrétaire général serait invité à demander l'assistance des gouvernements pour que leurs experts participent à l'élaboration de l'étude, ce qui permettrait de diminuer le montant des honoraires à verser.

4. Le représentant du Secrétaire général a fait savoir à la Commission que le Secrétaire général envisagerait bien entendu cette possibilité mais qu'à son avis, le groupe des consultants engagés aux fins de l'étude devrait comprendre non seulement des experts gouvernementaux, mais aussi d'autres experts, et constituer un groupe représentatif reflétant les vues des puissances nucléaires, des puissances susceptibles de devenir à bref délai des puissances nucléaires et des puissances non nucléaires, ainsi que des différentes régions géographiques. Outre les spécialistes des armes nucléaires, il faudrait aussi s'assurer le concours d'experts des questions économiques. En outre, le Secrétaire général a fait savoir à la Commission que, du fait que les dépenses en question auraient à être imputées sur l'article III du chapitre 3 du projet de budget, il risquerait de se heurter à certaines difficultés financières, étant donné que le crédit initialement demandé avait déjà été réduit de quelque 154 000 dollars et qu'en outre, il aurait à couvrir aussi à l'aide du crédit réduit recommandé par le Comité consultatif le coût de l'étude des ressources de la mer que la Deuxième Commission avait proposée d'entreprendre et que la Cinquième Commission avait approuvée à une séance précédente.

5. La Cinquième Commission a décidé de faire savoir à l'Assemblée générale que si elle adopte la proposition de la Première Commission constituant le projet de résolution A dont la Première Commission recommande l'adoption (A/6529, par 22), il lui faudra ouvrir un crédit supplémentaire de 60 000 dollars à l'article III iii) du chapitre 3 du budget de 1967.

-----